

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

À Travers Nos Régions

PORT-GENTIL : L'HOMMAGE DU PALAIS DE JUSTICE AU "JUGE CARSON"



Photo: Christelle Ntsame

LE personnel du Palais de justice de Port-Gentil a rendu un ultime hommage à Serge Francis Claude Angoué, président de chambre à la Cour d'appel de Libreville, fils de l'Ogooué-Maritime, décédé le 7 février dernier. Le corps judiciaire (en toge) et plusieurs personnalités locales, dont le gouverneur de province, Paul Ngome Ayong... se sont inclinés devant la bière du "juge Carson", comme aimait à l'appeler sa famille professionnelle. Le défunt était titulaire d'une maîtrise en droit privé. En 1992, il intègre l'École nationale de la magistrature (ENM) et en ressort un an plus tard comme magistrat de l'Ordre judiciaire. Après son passage au tribunal d'Oyem comme juge, il occupera bien d'autres fonctions: conseiller juridique des ministres de la Planification, de l'Environnement puis du Tourisme; juge d'instruction; vice-président du tribunal; président de Chambre à la Cour d'appel judiciaire de Libreville depuis 2016. Fonction qu'il va occuper jusqu'à son décès à l'âge de 60 ans. Il laisse 4 enfants inconsolables et 3 petits-fils.

BITAM : LE DÉPUTÉ ÉLIE COLIN AKOUE AU CONTACT DE SA BASE



Photo: PME

LE député du 2e siège du Ntem (canton Ntem1-Mveze à Bitam), Élie Colin Akoue, était dernièrement dans son fief électoral, accompagné du membre du bureau politique dudit siège, Chantal Ondo-Oye, et bien d'autres cadres du PDG, parti au pouvoir. Du 17 au 19 février, il a ainsi sillonné les villages Aloum Effack, Nsimi, Alen Effoulane, Mekomo Esseng, Eboro Ntem, Effack Bibé, Essatop, Mekomo Essandone, Meyo-Kyè, Nkolmengo, Ma'ameni, Mbong Eté, etc. Il en a profité pour faire un compte rendu parlementaire à ses électeurs, et le point de ses réalisations depuis qu'il est leur élu à l'Assemblée nationale. Pêle-mêle, il a cité la construction de 13 corps de garde, d'une salle polyvalente à Meyo-Kyè, le don de 31 machines à écraser les produits alimentaires, des matériaux de construction pour 10 églises, 62 tenues d'apparat aux chefs, le parrainage de 44 mariages à l'état civil en 2021, le don de 100 registres d'état civil à la sous-préfecture de Meyo-Kyè, etc. Après cela, l'élu a distribué des kits alimentaires (cartons de volaille et de poisson, sacs de riz, bidons d'huile, cartons de canettes de bière et de jus de fruit) aux villageois.

NTSAME & EBANG MVE

Port-Gentil/Insécurité en milieu scolaire : le gouverneur prend le taureau par les cornes

Christelle NTSAME
Port-Gentil/Gabon

L'INSÉCURITÉ en milieu scolaire était au centre d'une rencontre convoquée, le 25 février dernier, à l'initiative du gouverneur de la province de l'Ogooué-Maritime, Paul Ngome Ayong.

Face aux responsables académiques et aux chefs d'établissements du second degré, le représentant de l'État dans la province a dénoncé ce qu'il a appelé "un silence complice" de la part des responsables d'établissements, face à un phénomène récurrent qui prend des proportions inquiétantes. "Beaucoup de choses se passent dans vos établissements

sans que, en ma qualité de haut responsable de l'administration dans la province, je ne sois informé. Il arrive même que ce soit par les réseaux sociaux que j'apprends que certains faits se sont déroulés dans vos établissements", a-t-il regretté. Ses interlocuteurs ont fini par reconnaître des faits répréhensibles dans leurs établissements: port d'armes blanches par les élèves, bagarres rangées et à main armée entre élèves de différents établissements aux heures de sortie des cours, etc... Après examen au cas par cas de la situation de chaque établissement, la nécessité de la présence des forces de sécurité aux abords des lycées a été accueillie favorablement par l'ensemble des



Photo: Christelle Ntsame

Un instantané de la rencontre.

participants. Aussi, le gouverneur a-t-il initié sur-le-champ une séance de travail entre les responsables de la police, de la gendarmerie et les chefs d'établissements. Dans les tout prochains jours, un dispositif sécuritaire sera déployé dans les structures éducatives de la ville.

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ET DES HYPOTHÈQUES

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 33 de la loi n° 0003/PR/2012 du 13 août 2012 portant ratification de l'ordonnance n° 5/PR du 13 février 2012 fixant le régime de la propriété foncière en République Gabonaise, le Conservateur de la Propriété Foncière porte à la connaissance du public que des procédures d'immatriculation sont engagées suivant les réquisitions et pour les parcelles dont les références sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Les éventuelles oppositions aux immatriculations seront reçues à la Conservation de la Propriété Foncière dans le délai de 15 jours à compter de la date de parution du présent avis, passé ce délai, la forclusion sera encourue.

N° de la R. I.	Date de la R. I.	Parcelle	Section	Ville ou District
15 080	22 février 2022	342	YU	Akanda
15 081	22 février 2022	338	YU	Akanda
15 082	22 février 2022	2	YI2	Libreville
15 083	22 février 2022	81	VB3	Libreville
15 087	22 février 2022	53	YO7	Akanda

Le Conservateur
Pascal ESSANGA